



Grand angle

L'eau, notre bien commun

— p. 09

Défi

Les Parcs au défi d'une alimentation saine et accessible

— p. 16

Histoire à partager dans le Golfe du Morbihan

Nos Futurs

— p. 07

VUS SUR...

Cornes et muses

— Quelques flocons dans ce ciel de mars dans les Pyrénées ariégeoises, et ces quatre caisses déposées au pied d'une barre rocheuse. Dedans, quatre bouquetins, des femelles, prêtes à être réintroduites. Elles viendront renforcer un petit groupe isolé, principalement constitué de mâles. Quelques semaines plus tard, deux d'entre elles donneront naissance à un cabri.

Le programme de réintroduction du bouquetin des Pyrénées, lancé en 2014, est mené conjointement par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et par le Parc national des Pyrénées. Pour la partie ariégeoise, on estime aujourd'hui la population de bouquetins à 250 individus.

Agir ensemble pour l'eau, notre bien commun

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#MEDIATION L'eau dicte ses lois naturelles à nos territoires et nous rappelle combien nos équilibres demeurent fragiles. Ses excès, d'abord : crues, inondations, recul du trait de côte... autant de chocs qui redessinent nos paysages et mettent parfois en péril nos activités. Ses manques ensuite : sécheresses prolongées, incendies, nappes affaiblies...chaque goutte devient précieuse. Face à ces bouleversements, les Parcs jouent un rôle singulier : celui de médiateurs. Restaurer des zones humides, redonner de l'espace aux rivières, accompagner élus, habitants, agriculteurs et chercheurs dans la recherche de solutions partagées sont autant d'actions que vous découvrirez dans le dossier consacré à ce sujet.



#CONSTRUCTION Car la transition écologique ne doit pas être une ligne de fracture. Alors que les tensions s'exacerbent, que la science est contestée et que les oppositions se durcissent, les Parcs naturels doivent démontrer qu'une autre voie est possible : celle de l'action concrète, partagée et non dogmatique. La gestion de l'eau en est un symbole fort. Elle oblige à dialoguer, à chercher des compromis et à inventer ensemble des solutions justes et durables. Faire de nos Parcs des territoires où l'on construit plutôt qu'on s'affronte, c'est affirmer que la transition peut être une aventure collective, fondée sur la confiance et la solidarité. Et pourquoi pas en s'inspirant du passé.

05 Territoires vivants

— Une mascotte. Un anniversaire. Des plantes vivaces. Un livre. Un service de transport solidaire. Des réflexions partagées pour s'adapter au changement climatique. Un million pour une tourbière. Un accompagnement pour consommer moins et mieux les énergies.

07 Histoire à partager

— Parc du Golfe du Morbihan : nos futurs.



© Parc des Aulnes

09

Grand Angle

— L'eau se mélange à tous les enjeux des territoires : biodiversité, culture, transitions. Les Parcs s'exercent à trouver des solutions pour la préserver.

14 Rencontre

— Sylvain Barone, directeur de recherche en science politique à l'INRAE au sein de l'unité G-Eau, et auteur de l'enquête « L'eau, une affaire d'État ».

16 Défi

— Les Parcs engagés pour une alimentation saine et juste.

18 En pratique

— 20 ans d'Ateliers hors les murs.
— Coopération transfrontalière : un levier à activer

20 Découverte

— Comme un trait d'union dans le Parc de la Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude.
— La relance d'une filière agricole haute en couleur dans le Gâtinais français.

22 Pêle-mêle

— Tour d'horizon des événements et faits marquants du réseau.



© Anthony Supy

Portrait

— Jérémy Théault et Virginie Cailleaux, propriétaires d'une ferme, gérants d'une épicerie de produits locaux et de prestations touristiques.

parcs n°96 – Octobre 2025
Directeur de la publication : Michaël Weber.
Rédacteur en chef : Eric Brua.
Coordinateur : Olivier André.
Comité de rédaction : Guillaume Aubin, Marion Brousse, Yvon Brunelle, Vincent Dedieu, Cathy Marlas.
Rédaction : image *in* france et Angela Bolis.
Réalisation : image *in* france
Conception initiale : Citizen press
Relecture : Anne Le Garrec et Imprimerie Compédit.
Impression : Compédit Beauregard.
ISSN : 0982 6246

Photo de couverture :
©Manuel AÑO – ProdAqua
Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a accompagné Manuel Año, vidéaste et photographe sous-marin, dans le cadre du projet artistique et scientifique Sequana Incognita, porté par l'association Mission 1000 Tonnes France et dédié à l'exploration et à la valorisation de l'estuaire de la Seine. Ici, une vue dans un cours d'eau de la Réserve naturelle du vallon du Vivier, à Tancarville (76).

TERRITOIRES VIVANTS

MASCOTTE

— La Montagne de Reims a sa nouvelle mascotte : un crapaud Sonneur à ventre jaune, emblème de la biodiversité locale, baptisé Sonnie grâce à une large consultation publique. Déjà une vraie star.



Toutes les actus
du premier semestre
au sein des Parcs
naturels régionaux.



VIVACES

— Le Parc Scarpe-Escaut propose aux communes la commande groupée de vivaces locales et bio : des plantes plus durables, résistantes à la sécheresse, et favorables à la biodiversité.



Éco-tourisme

Le parcours Éco-solutions, lancé par le réseau des Parcs de la Région Sud fête son premier anniversaire ! Cette plateforme numérique, qui a rencontré un franc succès, propose des solutions simples et pratiques aux professionnels du tourisme pour les accompagner dans leur transition écologique : vidéos inspirantes, fiches conseils, etc.
ecosolutions-pnrsud.fr



© E. Wilhelm / PNR/VN

Erratum

— La très jolie photo du « Vue sur » du précédent magazine s'était dépareillée de sa légende, pourtant importante ! La voici : **DES PIERRES À L'ÉDIFICE**
Le château de La Petite Pierre, monument historique, siège du Parc des Vosges du Nord, semble naviguer dans son écrin de forêts. Le bois de hêtre est d'ailleurs au cœur de sa rénovation. Le chantier a permis de mobiliser des entreprises et des ressources locales (grès des Vosges, argile, chaux, châtaignier,...). Les procédés d'éco-rénovation expérimentés sur le château sont applicables à d'autres monuments historiques.



TRANSPORT SOLIDAIRE

Avec la Fédération Familiales rurales, le Parc de la Brenne généralise, depuis février, un service de transport solidaire mettant en relation des conducteurs bénévoles véhiculés avec des personnes ne pouvant se déplacer au quotidien, dans 61 communes du Parc.



© F. Vuillemin

Livre jeunesse

— Le Parc du Doubs Horloger a offert à chaque médiathèque et établissement scolaire, de la primaire au lycée, l'ouvrage « J'explore la France et ses merveilles », une encyclopédie richement illustrée sur notre patrimoine naturel et culturel, réalisé avec la Fédération des Parcs, et l'a accompagné de nombreux ateliers pédagogiques.



© PNR Pilat

Adaptation

Dans le Parc du Pilat, grâce à la participation d'étudiants de Sciences Po Lyon et de l'École d'économie de Saint-Etienne, des communes volontaires sont invitées à réfléchir à leur adaptation au changement climatique. Ces étudiants ont rencontré différents acteurs locaux, avant de proposer aux élus municipaux un diagnostic de vulnérabilité de leur territoire face aux impacts du réchauffement, et des pistes de solutions d'adaptation inventives, porteuses d'un regard neuf sur ces enjeux. Quatre communes sont retenues chaque année pour bénéficier de ce « Coup de pouce Climat » du Parc.

Un million pour une tourbière

Fin 2024, le projet de reconversion de la tourbière de Sèves, dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, a été désigné lauréat du programme de jeux à gratter « Mission nature », lancé par l'Office français de la biodiversité en partenariat avec la Française des jeux. Le Parc bénéficiera d'un million d'euros (59 % du budget estimé) qui sera consacré à la restauration de ce vaste plan d'eau, plus grande carrière de tourbe de France, dont l'activité cessera en 2026. Pendant 80 ans, les pompages pour son exploitation ont causé une dégradation majeure des sols, de forts impacts sur les écosystèmes et la ressource en eau, et des émissions massives de CO₂. Au programme de cette ambitieuse restauration : l'amélioration des connaissances sur cette zone humide, des actions de restauration écologique, la définition de ses futurs usages, et la conservation de ce milieu naturel. Parmi les dix-huit projets lauréats de « Mission nature », cinq sont implantés dans des Parcs naturels régionaux.



© G. Hedouin/PNRMCB

Le Parc de l'Avesnois accompagne les communes pour consommer moins et mieux

80

COMMUNES ENGAGÉES

- **70 722 habitants** concernés
- Adhésion de **1 €/habitant/an**, avec tacite reconduction
- **2 chargés de mission** à l'œuvre (Conseillère en Energie Partagée + Économe de flux)
- **530 bâtiments suivis**



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET

- Suivi des consommations et optimisation des contrats d'énergie
- Diagnostic et préconisations travaux
- Évaluations thermiques, caméras thermiques
- Aide à la priorisation et à la planification des actions

DEPUIS 2018

Le Parc aide les communes à maîtriser leur patrimoine public, réduire leur facture énergétique et programmer des travaux adaptés. Un dispositif soutenu par l'Ademe, la Région Hauts-de-France ainsi que la FNCCR (Fédération nationale des collectivités).

UN RÉSEAU ANIMÉ



- Formations « ProPaille » et sensibilisation aux isolants biosourcés
- Visites de chantiers exemplaires
- Educ'tours pour élus et techniciens
- Inaugurations et démonstrations

DES ACTIONS ENGAGÉES

- **140 chantiers** réalisés (dont 59 % isolants biosourcés)
- **112 projets** en cours
- **11 chaufferies bois** en service (collectivité)
- **27 centrales photovoltaïques** installées (36 en projet)



– Parc du Golfe du Morbihan

Nos Futurs

À l'heure de la révision de sa charte, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a mis la participation citoyenne au cœur de la démarche. Une concertation riche et innovante, qui donne aussi la parole aux plus jeunes pour imaginer le territoire de demain.



© PNR Golfe du Morbihan



© PNR Golfe du Morbihan

PROJET

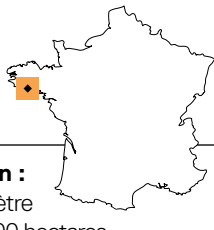
Échelle de l'action :

37 communes, périmètre d'étude total de 94 700 hectares, dont 20 400 «d'aire d'intérêt maritime».

Financement : Coût total de 542 000 € (pour les études et la concertation, les frais de communication, de personnels et frais généraux).

Date de l'opération :

Lancement de la procédure octobre 2024
Décret de classement prévu fin 2029.



La révision d'une charte est toujours un moment charnière pour un Parc naturel régional. C'est à la fois un bilan du projet de territoire passé et un nouvel élan pour les quinze années à venir. Dans celui du Golfe du Morbihan, la démarche a été enclenchée dès 2024, dix ans après la création officielle du Parc en 2014. Comme l'impose la réglementation, le document actuel arrivera à échéance en 2029, et sa révision conditionne le classement par l'État. «Aujourd'hui, nous finalisons les études préalables : le bilan de la mise en œuvre de la charte actuelle et un diagnostic actualisé des enjeux du territoire », explique Juliette Herry, chargée de mission Charte et prospective.

La décennie écoulée a permis au Parc d'ancrer ses premières actions et de consolider son rôle d'acteur territorial. Désormais, l'heure est à l'approfondissement, en phase avec les défis sociaux, économiques et environnementaux plus pressants. Déjà, quelques grandes priorités émergent de ce travail préparatoire : préserver la qualité des ressources naturelles et des paysages, maintenir des activités agricoles et maritimes dynamiques, renforcer l'accès au logement pour tous, soutenir la mixité sociale et accélérer l'adaptation au changement climatique. « Nous souhaitons que la charte ne soit pas seulement un document administratif, souligne toutefois Juliette Herry. Elle doit être portée et partagée collectivement pour être crédible et efficace ». □

UNE MÉTHODE COLLECTIVE ET AMBITIEUSE

Cette ambition se traduit ainsi dans la méthode adoptée par le Parc. « *Nous avons voulu que la nouvelle charte s'appuie sur un portage politique fort avec des ambitions partagées, mais aussi sur des besoins et des réalités de terrain* », insiste Muriel Hascoët, directrice du Parc. En clair, il s'agit d'associer étroitement les partenaires institutionnels, les scientifiques, les associations locales... et les habitants eux-mêmes.

Pour cela, un vaste dispositif de concertation a été imaginé. Une vingtaine d'entretiens a été menée auprès de structures ciblées. Des rencontres avec les élus locaux ont permis d'échanger sur leurs attentes. Trois questionnaires ont aussi recueilli plusieurs centaines de réponses. Et des « rendez-vous du Parc » ont été organisés dans des lieux originaux pour toucher un public plus large lors de balades et causeries sur le terrain. « *Cette participation resserre les liens. Elle permet une meilleure appropriation des enjeux et un portage plus fort des ambitions* », résume Juliette Herry. Ces formats plus informels, ouverts et conviviaux contribuent, par ailleurs, à lever certaines appréhensions vis-à-vis d'un processus souvent perçu comme technique.

Cette dynamique collective a toutefois un coût. « *C'est lourd en termes de temps, de moyens et d'analyse*, reconnaît Muriel Hascoët. *Mais elle est fédératrice et stimulante. On recherche ensemble des solutions pour l'intérêt général.* » En parallèle, ce travail nourrit aussi la réflexion interne : comment mieux accompagner les élus et les habitants dans la durée ? Comment traduire les attentes recueillies en actions réalistes et mesurables ? « *Il faut bien définir en amont les attendus et les niveaux d'analyse, mais ce type de concertation est un vrai moteur* », estime la directrice.

« On recherche ensemble des solutions pour l'intérêt général. »

LA PAROLE AUX PLUS JEUNES

Parmi les initiatives mises en œuvre, une se distingue par son adresse : « Raconte-moi le territoire de demain ». Depuis le printemps, une vingtaine d'enfants de 8 à 12 ans participe, en effet, à douze séances d'écriture et de théâtre pour imaginer leur territoire rêvé. Guidés par une comédienne et une autrice, les enfants expriment leur vision en mots, en histoires et en scènes, loin des contraintes administratives. Le résultat sera ensuite restitué sous forme de conte lors d'une représentation publique, suivie d'un débat et de projections sur d'autres communes.

Pourquoi avoir choisi de solliciter cette tranche d'âge ? « *Le monde de demain sera celui de nos enfants*, répond Juliette Herry. *Leurs imaginaires, leurs poésies, ne connaissent pas nos biais et nos limites d'adultes.* » Cette ouverture au regard des jeunes n'est ainsi pas qu'un geste symbolique. Elle nourrit la capacité du Parc à se projeter dans des futurs différents et à penser en dehors des cadres habituels.

Si la traduction concrète de cette vaste concertation dans la charte révisée reste encore à écrire, les premiers effets sont déjà perceptibles. « *Pour l'instant, cela influence surtout nos relations avec les membres et partenaires du Parc* », observe Muriel Hascoët. Mais à plus long terme, l'objectif est bien d'enrichir le projet politique et de renforcer la place des habitants dans sa mise en œuvre. La création d'une « école du Parc », centre de ressources et d'éducation, fait notamment partie des pistes en réflexion pour prolonger la dynamique participative... En attendant, d'ici la fin de l'année, la finalisation et l'approbation de la charte, la voie choisie par le Parc du Golfe du Morbihan illustre déjà ce que peut être un territoire qui s'écoute, se raconte et se réinvente.



En plus de la vision des enfants, de nombreuses concertations ponctuent la révision

Pour visionner le conte



FOCUS

_TROIS CONSEILS POUR UNE CONCERTATION RÉUSSIE



Pour que la participation ne reste pas un vœu pieux, il faut l'anticiper et en faire un axe structurant du projet. « *On ne peut pas se contenter d'un seul temps d'échange : c'est un processus long et exigeant* », souligne Muriel Hascoët. Le Parc du Golfe du Morbihan a donc multiplié les temps de dialogue, dès le début de la révision, en impliquant élus, partenaires techniques et habitants.



Autre clé de réussite : adapter les formats aux publics. « *Il faut des rencontres conviviales, des balades, des causeries...* » précise Juliette Herry. Cette diversité permet ainsi de toucher des publics variés et de libérer la parole.



Enfin, clarifier les attendus dès le départ apparaît comme indispensable : à quoi serviront les contributions ? À quel niveau seront-elles prises en compte ? Une transparence qui évite les frustrations et favorise l'appropriation collective.



GRAND ANGLE

L'eau, notre bien commun

L'eau se mélange à tous les enjeux des territoires :
biodiversité, culture, transitions. les Parcs s'exercent
à trouver des solutions pour la préserver.

3 raisons de lire ce dossier

1

COMPRENDRE POURQUOI
L'EAU EST UNE RESSOURCE
VITALE MENACÉE ET UNE
SOURCE DE TENSIONS
AVEC LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE.

2

DÉCOUVRIR
LES INITIATIVES
CONCRÈTES MENÉES
PAR LES PARCS POUR
PROTÉGER, RESTAURER
ET PARTAGER L'EAU.

3

MESURER COMMENT
LA CONCERTATION LOCALE
ET L'INNOVATION
PERMETTENT D'IMAGINER
UNE GESTION DURABLE
DE CETTE RESSOURCE
COMMUNE.

Dans les entrailles du karst du Pilon
Saint-Clément au cœur du Parc de
la Sainte-Baume

TRANSITION L'eau, notre bien commun

Contaminée, surexploitée, cette ressource se raréfie avec le changement climatique. Face à cet enjeu vital, les Parcs s'efforcent d'ouvrir le dialogue et de proposer des solutions concrètes pour sa préservation et son partage.

Depuis des décennies, l'eau subit des pressions insoutenables. Des zones humides ont été asséchées, des cours d'eau artificialisés, des sources polluées. La contamination de l'eau est généralisée, tandis que cette ressource est surexploitée dans de nombreux bassins versants. A ces nombreux impacts viennent s'ajouter, désormais, les effets du changement climatique : hausse des sécheresses et des précipitations extrêmes, diminution du débit des cours d'eau... Si bien que les tensions ne cessent de croître autour de cette ressource vitale.

Face à ces enjeux majeurs, les Parcs, qui couvrent 17 % du territoire métropolitain, ont leur rôle à jouer. Très diversifiés, ces territoires incarnent autant de rapports à l'eau et à sa gestion. Néanmoins, ils ont en commun une recherche constante de connaissances, de concertation et d'actions concrètes pour mieux préserver cette ressource et assurer son juste partage. Selon Éric Brua, directeur de la Fédération des Parcs, « l'eau est désormais un élément central des projets de territoire. L'objectif est de concilier les besoins des milieux naturels et les différents usages - eau potable, agriculture, loisirs, production d'énergie et transports... »

CONNAÎTRE LA RESSOURCE

Dans cette optique, une des missions premières des Parcs est d'améliorer la connaissance de cette ressource, qui irrigue et fait vivre les territoires. Certains Parcs naturels régionaux, comme celui de Scarpe-Escaut,

sont à l'initiative de vastes études baptisées HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat), qui permettent d'estimer la ressource disponible en vue de préserver les besoins des milieux aquatiques et d'attribuer des volumes à chaque usage, tout en anticipant les effets du changement climatique.

Plus modestement, de nombreux Parcs ont lancé des études, souvent avec des instituts de recherche, sur leurs ressources souterraines. Le Parc de la Sainte-Baume a ainsi exploré son vaste domaine karstique et défini sept zones de sauvegarde stratégiques pour l'alimentation en eau potable des communes alentours. L'idée étant, désormais, de les prendre en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Les zones humides sont aussi au cœur de plusieurs inventaires et études sur leur fonctionnement. Le Parc de la Montagne de Reims



Injection de fluorescéine sur le Causse Noir dans le Parc des Grands Causses



UNE PANOPLIE D'ACTIONS

Mieux connaître pour mieux protéger... et mieux partager. En matière d'eau, les Parcs s'efforcent de déployer une large panoplie d'actions, touchant à l'ensemble des problématiques liées à cette ressource. Sur l'aspect quantitatif, d'abord. Dans les Pyrénées catalanes, territoire qui subit depuis trois ans une sécheresse historique, le Parc accompagne les gestionnaires de canaux pour évaluer la ressource en eau et réguler les prélèvements destinés à l'irrigation. Au-delà des instruments de mesure, « *c'est un travail de concertation, relève Olivier Montreuil, chargé de mission Eau et espaces naturels. Nous élaborons un protocole de partage de la ressource, qui définit un débit maximum prélevable pour chaque canal en fonction de l'hydrologie de la rivière, et qui engagera tous les acteurs.* »

Préserver la qualité de l'eau est aussi un enjeu crucial, qui implique tout particulièrement l'agriculture. En Oise-Pays de France, où des taux élevés de nitrates ont été observés dans des captages d'eau potable, le Parc a accompagné la création d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) d'agriculteurs volontaires pour modifier leurs pratiques dans ce sens – baisse du labour, cultures à bas niveau d'intrants comme le chanvre... « *Nous avons encore des pics de pesticides résultant de pratiques des dernières décennies, mais le taux de nitrate se stabilise* », rapporte Marie Sturma, chargée de mission agriculture. De son côté, le Parc des Grands Causses a mis en place chez une centaine d'exploitants ovins un dispositif de traitement des eaux blanches, les eaux résiduelles contenant du lait et des détergents, ainsi que des dispositifs d'assainissement autonomes des habitations situées en zones sensibles par rapport aux captages ou aux sites de baignade.

De nombreux Parcs contribuent également à restaurer des milieux humides et aquatiques abîmés. Dans la Haute Vallée de Chevreuse, la Mérentaise, un ruisseau emblématique, a ainsi pu retrouver son tracé naturel, ses zones humides attenantes et sa biodiversité, avec le retour remarqué de la truite fario.

Enfin, l'adaptation au changement climatique prend de l'ampleur dans les Parcs. Le réchauffement a des effets majeurs sur le cycle de l'eau, qui se traduit notamment par des sécheresses plus fréquentes et plus intenses – comme en Guyane, où le Parc a subi en 2024 un déficit de pluie sévère, avec de lourdes

pertes agricoles. À l'inverse, les précipitations extrêmes augmentent. Les habitants des Caps et Marais d'Opale ont ainsi subi des inondations dévastatrices en hiver 2023-2024. Un travail de longue haleine y est mené avec les agriculteurs pour limiter l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols (plantation de haies, arrêt du labour profond, etc.).

UN PIED DANS LA GESTION DE L'EAU

Au-delà de ces actions concrètes, les Parcs s'impliquent à différents niveaux dans la gestion locale de l'eau. Cette préoccupation se traduit, par exemple, par des équipes renforcées dans certains Parcs naturels régionaux – une dizaine d'agents impliqués dans les Boucles de la Seine normande –, ou par l'inscription de cette problématique dans les chartes. Il en est ainsi du projet de charte 2025-2040 du Parc de l'Avesnois, qui cite le maintien de 100% des zones humides du territoire, la cohérence entre les prélèvements et la ressource disponible, ou encore le développement de l'agriculture bio pour préserver la qualité de l'eau.

Certains Parcs vont plus loin en élaborant des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), comme le Parc de Lorraine – une démarche de long terme, qui implique la coordination de tous les acteurs de l'eau. En attendant son adoption, ce Parc coordonne des Contrats de territoire Eau et Climat. « *Ces outils financiers de l'Agence de l'eau qui permettent de concrétiser dès à présent les objectifs du futur Sage en lançant des actions pour la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques ou la sécurisation de l'eau potable* », précise Aurélie Tous-saint, chargée de mission Gestion partagée et intégrée de l'eau. Enfin, certains Parcs, comme le Verdon, prennent en charge la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) sur tout ou partie de leur territoire pour le compte des collectivités locales, une compétence majeure, débouchant également sur de multiples actions en faveur de l'eau.

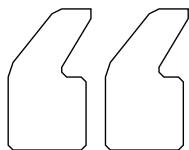
Dans tous les cas, les Parcs ont à cœur de favoriser la concertation et le compromis sur ce sujet sensible. Pour Éric Brua, « *le syndicat mixte est un outil de dialogue territorial qui permet de réunir tous les acteurs de l'eau, et de chercher des solutions de long terme, issues d'une réflexion globale, sans dogmatisme* ».

propose ainsi aux communes un pré-diagnostic de ces sites dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme, afin de concilier aménagement et préservation de ces milieux sensibles.

D'autres territoires ont opté pour une approche plus culturelle, abordant l'eau à travers ses usages ou son patrimoine. Dans le Parc des Baronnies provençales, une chercheuse a entrepris de questionner, *via* une approche ethnographique, les interactions entre les pratiques agricoles et touristiques autour de l'eau, et leur difficile conciliation dans les bassins en déficit hydrique. Dans les Alpilles ou dans les Pyrénées catalanes, ce sont les canaux d'irrigation, vieux de plusieurs siècles, que les Parcs tentent de pérenniser. « *Les Parcs ont cette volonté d'imaginer l'avenir en gardant la mémoire de leur patrimoine historique, qui témoigne d'une maîtrise de l'eau ancienne, ingénieuse, et adaptée à chaque territoire* », souligne Éric Brua.



Jean-Benoît Hughes,
oléiculteur et élu du Parc
des Alpilles (Baux-de-Provence)



Fort de sa vision transversale du territoire, le Parc des Alpilles œuvre à fédérer les initiatives en matière de gestion de l'eau. Dans ce cadre, une de nos missions premières est la connaissance de la ressource présente sous nos pieds. Jusqu'à peu, nous considérions cette ressource comme importante, avec une grande nappe

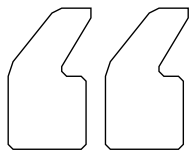
issue de la Durance, mais 2022 nous a rappelé que celle-ci était limitée. On a donc mené des études pour estimer cette ressource et son évolution avec le changement climatique. En parallèle, on cherche à optimiser nos gisements et à trouver de nouvelles ressources, par exemple en entretenant des canaux d'irrigation qui fuient, ou grâce à la réutilisation des eaux usées. Nous avons ici des cultures méditerranéennes, comme l'olivier, qui ont et auront besoin d'un minimum d'irrigation pour produire... Un autre rôle important du Parc est la sensibilisation des habitants sur les économies et sur le partage de l'eau. Nous avons lancé un Observatoire citoyen de l'eau, qu'il s'agit désormais d'animer : pour informer, éclairer les décisions des élus, créer de la concertation publique sur ces sujets... C'est important de préparer dès maintenant un dialogue apaisé sur l'eau, car les tensions risquent de monter. Nous aurons besoin de temps pour trouver des solutions d'adaptation face aux pénuries à venir.



Dans le Parc des Alpilles
l'eau est précieuse, sa bonne
gestion ancestrale
est symbole de partage



Pascal Duforestel, président du Parc
du Marais poitevin



Le Marais poitevin est la première zone humide de la façade atlantique. L'eau y est omniprésente avec 150 kilomètres de côte, 8 200 kilomètres de voies d'eau, des digues, des centaines d'ouvrages hydrauliques qui permettent de gérer finement les eaux de l'Océan et celles du Bassin versant. Sa gestion, quantitative et qualitative, s'effectue dans

un équilibre entre les usagers - habitants, agriculteurs, mytiliculteurs, professionnels du tourisme....et la préservation de l'environnement et des paysages. Si le Parc n'a pas de compétence directe liée à l'eau, il assure une mission de partage des connaissances sur le fonctionnement et le patrimoine du Marais poitevin et facilite le dialogue et la recherche de compromis entre les différents acteurs. Avec le changement climatique, nous anticipons les effets de la montée du niveau de l'océan, de submersion, d'inondation, au travers d'un programme européen Life « maraisilience ». Nous venons de l'engager en réunissant les élus, les chercheurs, les socio-professionnels, les habitants et les assurances mutualistes nées ici. En parallèle, pour améliorer la qualité de l'eau, le Parc encourage l'agriculture bio, soutient l'élevage, restaure des prairies humides, des roselières.... Ces actions et la médiation engagée permettent ainsi de rappeler à quel point les zones humides constituent une solution d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et de l'eau, compatible avec l'économie locale.



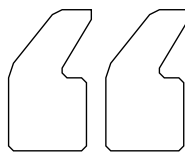
Durant l'hiver 2023-2024,
près de 200 communes
du Pas-de-Calais ont été
touchées par des inondations
majeures provoquées par le
ruissellement des eaux de
pluie et la crue de plusieurs
cours d'eau. Dans le Marais
audomarois, près de Saint-
Omer, certaines habitations
ont été fortement inondées
à plusieurs reprises et ce
jusqu'au printemps.



© Parc des Alpes



Delphine Girault, responsable du pôle Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore au Parc Livradois-Forez



À l'origine, le Parc portait le Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur le bassin versant de la Dore. Puis, quand la loi a doté les EPCI de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ceux-ci nous ont confié cette compétence. Enfin, le Parc avait aussi élaboré, depuis la fin des années 1980, des Contrats de rivières, unifiés par la suite en un seul contrat territorial sur le bassin de la Dore. Au bout de nombreuses années

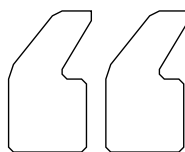
de travail, et plusieurs changements de statuts du syndicat mixte, le Parc détient désormais le Contrat territorial, le Sage et la Gemapi à l'échelle de notre bassin. Cela nous permet de planifier la gestion de l'eau, de bénéficier de moyens techniques, humains et financiers, et d'intervenir directement sur les cours d'eau, avec une cohérence hydrographique parfaite. Par ailleurs, on a lancé une étude HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) très complexe, qui permet d'estimer la ressource disponible dans le bassin par rapport aux besoins des milieux et des usagers. Même avec des prélèvements peu importants, la ressource diminue avec le changement climatique, ce qui va nous obliger à réfléchir et à agir pour réduire nos consommations d'eau.



© Carl Petaroff



Sophie PERIZ, cheffe du service gestion des ressources en eau et agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



Les Agences de l'eau sont des établissements publics de l'État qui assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques et agissent à l'échelle de bassins hydrographiques. Elles contribuent à définir la politique de l'eau, avec tous les usagers, et financent des projets d'acteurs du territoire allant dans ce sens. Sur le bassin Seine-Normandie, les principaux

enjeux sont aujourd'hui la sobriété en eau et la réduction des prélèvements, la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable, ou encore la reconquête de la biodiversité – enjeux qui s'accroissent avec le changement climatique. Sur ce bassin, l'agence de l'eau accompagne les actions de plusieurs parcs : en subventionnant directement leurs projets ou en accompagnant des projets qu'ils coordonnent. La plupart portent sur la restauration de zones humides ou de cours d'eau, mais aussi, de plus en plus, sur la transition agricole pour l'eau. L'Agence octroie notamment des Paiements pour services environnementaux à destination d'agriculteurs, par exemple pour préserver des zones humides agricoles. Sur leur territoire, les Parcs peuvent ainsi massifier ce type d'actions. Ils portent aussi une vision plus globale : par exemple en pouvant agir sur la structuration d'une filière à bas niveau d'intrants.



© INRAE-19

Sylvain Barone

« Pas de changement dans la gestion de l'eau sans mutation profonde »

Sylvain Barone est directeur de recherche en science politique à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) au sein de l'unité G-Eau (Gestion de l'eau, acteurs, usages). Il a récemment publié « L'eau, une affaire d'État. Enquête sur le renoncement écologique » (Raisons d'agir, 2024), et livre son analyse sur l'évolution des politiques de l'eau.

Quelle est votre approche de la question de l'eau ?

Sylvain Barone : J'aborde cette question sous un prisme politique : je m'intéresse aux conflits et aux tensions autour de l'eau, à la manière dont ils sont régulés par les politiques publiques, et aux questions de pouvoir sous-jacentes : quels acteurs sont dominants, qui sont les gagnants et les perdants des politiques de l'eau...

En quoi y a-t-il, selon vous, un renoncement écologique au sein des politiques de l'eau ?

S.B. : Dès les années 2010, le ministère des finances

a beaucoup prélevé dans les budgets des Agences de l'eau. Le renoncement est également assez net sur certains sujets, comme les pesticides. Cette tendance s'accélère, le dernier événement en date étant l'adoption de la loi Duplomb pour la facilitation du stockage d'eau, etc. On observe aujourd'hui un « backlash » [contrecoup dans les progrès sociaux] sur l'écologie, surtout dans le champ politique national. Au niveau local, les choses sont un peu différentes. Les Parcs ont d'ailleurs certainement un rôle à jouer pour faire avancer une vision d'avenir sur l'eau.

Les préoccupations environnementales ont pourtant infusé dans le milieu de la gestion de l'eau depuis quelques décennies...

S.B. : Beaucoup de choses ont évolué dans la gestion de l'eau depuis les années 60. C'est un sujet très gouverné, avec des services dédiés, des moyens conséquents – 2 à 2,5 milliards de budget pour les seules Agences de l'eau –, et beaucoup d'actions, y compris de restauration écologique. Mais en réalité, la gestion de l'eau est largement structurée par des forces extérieures à ce secteur, comme la politique budgétaire ou les politiques affectant les usages de l'eau – politique agricole, énergétique, d'aménagement du territoire...

C'est tout particulièrement le cas de la politique agricole commune, qui reste dominée par un paradigme productiviste. L'agriculture, fondamentalement plurielle, n'en demeure pas moins l'usage le plus consommateur d'eau, et est à l'origine de pollutions diffuses difficiles à traiter. C'est pourquoi, il n'y aura pas de véritable changement dans la gestion de l'eau sans mutation profonde de cette politique. Concernant la politique énergétique, la relance du nucléaire n'est pas neutre non plus : elle implique de refroidir les centrales, donc de rejeter une eau échauffée dans des milieux où celle-ci se raréfie et se réchauffe déjà sous l'effet du changement climatique. De même dans le secteur de l'aménagement du territoire, avec la remise en cause de l'objectif Zéro artificialisation nette, qui influe sur l'infiltration de l'eau dans les sols.

Or, les acteurs de l'eau ont globalement moins de pouvoir que les acteurs de ces autres politiques publiques. Sur l'irrigation par exemple, les coalitions regroupant le syndicat agricole majoritaire, certains élus locaux et le ministère de l'agriculture sont plus puissantes, ont plus de relais politiques nationaux, que celles qui impliquent des associations environnementales, d'autres élus et les représentants d'une agriculture plus respectueuse des milieux. De même, dans les instances comme les Comités de bassin ou les Commissions locales de l'eau, il y a encore des biais de représentativité favorisant certains acteurs, notamment agricoles.

Que change l'irruption de la question climatique dans cette politique de l'eau ?

S.B. : Les effets du changement climatique sont bien documentés, avec des projections hydro-climatiques solides jusqu'à 2050 voire au-delà. La sécheresse de 2022 a créé une forme de dramatisation des enjeux, une crise qui a accéléré

la mise à l'agenda politique de la question de l'eau, ce qui est positif.

Mais il y a aussi quelques instrumentalisation. Avec le changement climatique, l'eau est plus rare, donc on pourrait s'attendre à des usages plus parcimonieux. Or, on assiste à un développement des surfaces irriguées et à une relance de l'irrigation, l'argument étant qu'avec le réchauffement, les plantes ont plus de besoins en eau. C'est une manière de justifier, par le climat, des pratiques anciennes de stockage et d'irrigation, qui ne sont pas neutres pour la ressource, sans véritablement interroger le modèle agricole derrière : irrigue-t-on pour produire des fruits et légumes en circuit court ou des céréales servant à une alimentation carnée et/ou destinés à l'exportation ?

Vous évoquez une dépolitisation de la question de l'eau, qu'entendez-vous par là ?

S.B. : Cela tient à l'idée que si l'on gère bien la ressource, moyennant quelques ajustements, on va s'en sortir. On optimise les réseaux d'eau potable, on fait de l'irrigation de précision, ou de la réutilisation des eaux usées... Et en combinant toutes ces solutions techniques, on pourrait continuer à satisfaire tous les usages. Or, selon les projections climatiques, notamment dans certains bassins, rien n'est moins sûr. Cette approche dépolitise, car elle empêche de penser les alternatives, d'avoir un débat de fond sur les usages à prioriser, à réduire, à réorienter... Il faut organiser les conditions d'un débat où le grand public peut s'exprimer, car si l'eau est un bien commun, elle doit intéresser l'ensemble des citoyens.

Face à la montée de la polarisation et des conflits autour de l'eau, je crois en cette discussion à un niveau local. On peut commencer par se mettre d'accord sur les vrais désaccords, en se basant sur la science et en sortant des fantasmes et des jeux de posture. On peut chercher des convergences, au moins sur certains points. Des positions peuvent évoluer : certains acteurs peuvent prendre conscience de l'ampleur des enjeux écologiques et climatiques, d'autres, des contraintes et des injonctions contradictoires qui pèsent sur les agriculteurs... Cela permet d'avancer. Les Parcs peuvent certainement contribuer à cette fabrique du compromis au niveau local.

L'eau doit intéresser l'ensemble des citoyens

BIO EXPRESS

2008

Thèse de doctorat
en science politique

2010

Entre au Cemagref,
devenu ensuite
INRAE (Institut
national de recherche
pour l'agriculture,
l'alimentation et
l'environnement)

2014

Responsable du module
« Mise en politique de
l'eau » du Master « Eau
et société » à Université
de Montpellier

2019

Parution de *Les
politiques de l'eau*,
Paris, Ed. Lextenso
(avec Pierre-Louis
Mayaux)

2024

Directeur de recherche
à l'INRAE, Département
Aqua, UMR G-EAU
(Gestion de l'eau,
acteurs, usages)

2024

Parution de *L'eau, une
affaire d'État*. Enquête
sur le renoncement
écologique, Paris, Ed.
Raisons d'agir



Les Parcs engagés pour une alimentation saine et juste

Alors que le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) en a fait une priorité nationale pour lutter contre la précarité alimentaire, l'accès à une alimentation saine et de qualité reste un défi majeur. Un challenge que les Parcs naturels régionaux sont bien placés pour relever.

Dans les territoires ruraux, on produit souvent beaucoup... mais pas forcément pour ceux qui y vivent. « *Les productions agricoles sont transformées ailleurs ou exportées, et la valeur ajoutée ne profite pas toujours localement* », constate France Drugmant, chargée de mission à la Fédération des parcs naturels régionaux de France. En parallèle, la consommation de produits ultra transformés progresse et les circuits courts restent minoritaires, en particulier chez les ménages modestes. Dans ce contexte, les Parcs ont un rôle clé : celui de rapprocher production et consommation et ainsi recréer des filières locales adaptées.

FÉDÉRER ACTEURS ET ENJEUX

L'alimentation est, en effet, une problématique charnière pour les Parcs, qui croise l'agriculture, la biodiversité, l'économie locale et la santé publique. Une question aussi d'ordre social. « *Dans les territoires ruraux, la précarité alimentaire est moins visible qu'en ville, mais elle existe* », rappelle France Drugmant. Les Parcs ont pour levier de fédérer les acteurs agricoles, les transformateurs, les distributeurs, les élus, les associations, les établissements publics...



© B. Lauze - FNRRH

— HAUT-LANGUEDOC

La solidarité au menu

Le Parc inscrit la solidarité alimentaire comme un axe à part entière de sa politique. Labellisé niveau 2 pour son Projet alimentaire territorial (PAT), il a lancé, cette année, un programme à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire en contact direct et régulier avec les publics en situation de précarité. Le projet, coconstruit avec le Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Tarn et Publics Labos, en concertation avec les participants, vise à former des relais : bénévoles, animateurs ou travailleurs sociaux. Six séances gratuites auront permis, en 2025, de leur transmettre des outils pédagogiques et des méthodes d'animation et quatre autres sont prévues en 2026 pour les adapter davantage. Objectif : que ces premiers publics puissent, à leur tour, sensibiliser aux enjeux du « bien manger » tout en maîtrisant ses coûts d'achat. Ce programme a été rendu possible grâce au soutien des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

pour concevoir des solutions adaptées à chaque territoire.

DES INITIATIVES DÉJÀ CONCRÈTES

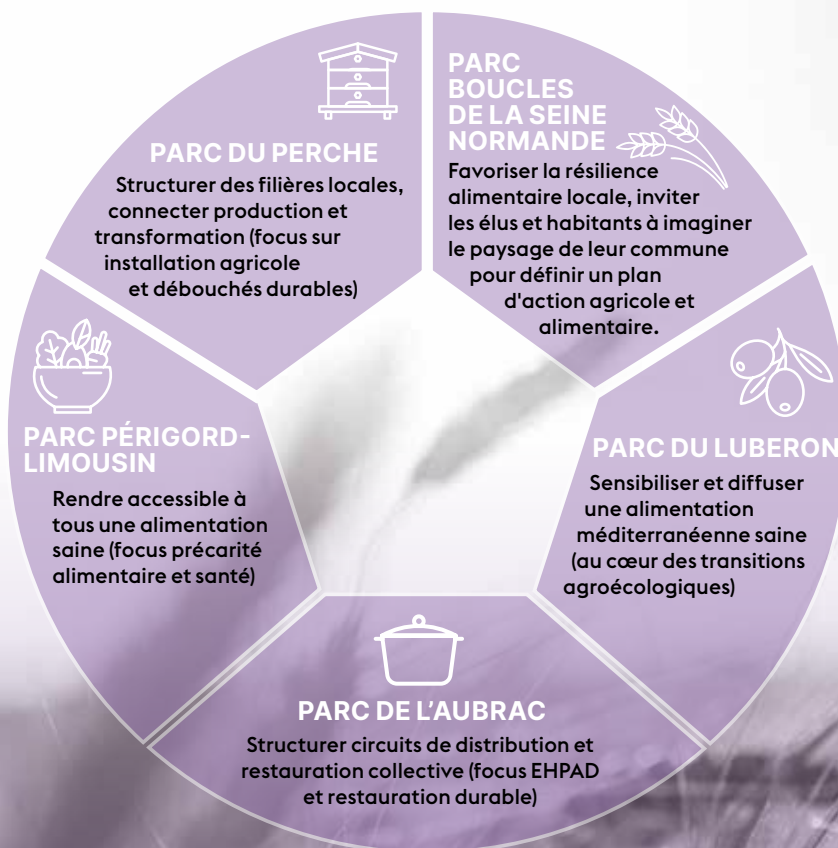
Tout récemment, le CESE a invité à généraliser les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et à mobiliser davantage la restauration collective comme levier pour structurer des filières locales de qualité. « *Là encore, les Parcs ont un savoir-faire reconnu. Qu'il s'agisse d'accompagner les cantines scolaires à introduire plus de produits locaux tout en maîtrisant les coûts, ou de sensibiliser les habitants à la qualité et aux impacts de leur alimentation*, appuie France Drugmant. *Ils expérimentent aussi à travers des ateliers culinaires, des magasins collectifs, des défis « Familles à alimentation positive », des campagnes éducatives...* »

Le Parc du Massif des Bauges, par exemple, a aidé un collectif d'habitants à créer et pérenniser le magasin bio et local Croc Bauges, devenu une vitrine de l'alimentation durable. En Aubrac, un projet démarre pour améliorer la qualité des repas dans six EHPAD. « *Ces actions démontrent la capacité des Parcs à incarner leur rôle de plateforme territoriale de la transition alimentaire.* »



FOCUS : 5 PARCS POUR EXPÉRIMENTER LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Dans le cadre du programme Miellat, 5 Parcs expérimentent des solutions innovantes pour relier agriculture, santé et résilience alimentaire.



© CESE



3 questions à

JEAN-LOUIS JOSEPH, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE « TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION » DU CESE ET RAPPORTEUR DE L'AVIS « PERMETTRE À TOUS DE BÉNÉFICIER D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ EN QUANTITÉ SUFFISANTE »

— **Le rapport propose une gouvernance alimentaire plus intégrée. Quel rôle les Parcs peuvent-ils jouer dans la mise en réseau des acteurs agricoles, de la restauration collective, de la santé, de l'environnement ?**

Les Parcs sont des territoires d'expérimentation. Ils ont été précurseurs sur les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et peuvent aujourd'hui transmettre leur expérience. Leur rôle est central pour structurer des filières locales, rapprocher producteurs, collectivités, associations, et développer des solutions concrètes : approvisionnement des cantines, circuits courts, sensibilisation. Il faut aller vers

une coordination nationale où les Parcs seraient pleinement reconnus comme leviers de transition.

— **À la lumière de ce rapport, voyez-vous une évolution du positionnement des Parcs dans les années à venir, sur les enjeux alimentaires en particulier ?**

Oui. Les enjeux sociaux doivent désormais faire partie intégrante de l'action des Parcs. La précarité alimentaire progresse, y compris dans les territoires ruraux. Les Parcs doivent renforcer leur dimension sociale. Mais aussi en soutenant les filières de fruits et légumes, en rencontrant les producteurs,

en agissant là où les dispositifs d'aide sont moins présents. C'est un devoir.

— **Vous avez longtemps présidé la Fédération des Parcs. Quel message souhaitez-vous adresser aux Parcs aujourd'hui, à l'heure où la politique alimentaire redevient un sujet central ?**

Soyez conscients de l'enjeu. Soyez moteurs, incitatifs, et partagez votre avance. Les Parcs ont toujours su innover. Aujourd'hui, ils doivent aussi transmettre, pour que l'accès à une alimentation saine devienne une réalité pour tous.

RETROUVEZ L'AVIS SUR WWW.CESE.FR

EN PRATIQUE

20 ans d'Ateliers hors les murs

1 Hors les murs, c'est quoi ?

Soutenus par la Fédération des Parcs, ces ateliers ont été lancés par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy en 2005 dans le Parc du Massif des Bauges. L'idée : renouveler les savoirs liés à l'aménagement du territoire, au plus près des enjeux locaux. Puis le format évolue en 2015. Pendant une semaine, des étudiants, issus d'au moins deux formations différentes, s'immergent dans un territoire et échangent avec les habitants, les élus et les acteurs locaux. Ils remettent aux collectivités un diagnostic du territoire, ainsi que des propositions d'actions. En vingt ans, plus de soixante ateliers ont ainsi été organisés, mobilisant quelque 2 000 étudiants.

2 Quel intérêt ?

Pour les collectivités, ces ateliers représentent une forme innovante d'ingénierie territoriale, hors des cadres traditionnels. Les étudiants apportent un regard neuf sur une commune, avec des compétences équivalentes à celles de jeunes professionnels. En accord avec l'esprit des Parcs, cette réflexion rassemble différents acteurs autour d'enjeux communs, grâce à une approche transdisciplinaire. Les étudiants sont, de leur côté, invités à découvrir les enjeux de la ruralité, à se professionnaliser, et à valoriser localement le savoir universitaire.

3 Quelle place pour la biodiversité ?

Depuis 2024, une déclinaison des Ateliers hors les murs est centrée sur les thématiques liées à la biodiversité. Les étudiants améliorent la connaissance et proposent des actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel local. L'objectif : lui trouver une place dans le projet de territoire comme un atout favorisant le développement local et la qualité de vie.

4 Quels résultats ?

Les Ateliers hors les murs aboutissent à des réflexions et à des actions concrètes, utiles pour l'avenir des territoires. Dans le Parc du Doubs Horloger par exemple, des étudiants de l'Institut Agro d'Angers et de l'École d'Urbanisme de Paris ont réfléchi aux liens entre l'attractivité d'une commune frontalière et un paysage durable, aboutissant à plusieurs plans-guides tenant compte du paysage (autour de la gestion durable des espaces forestiers et agricoles), du développement des mobilités douces, de l'urbanisation (privilégiant la densification pour l'accueil de nouveaux habitants), etc. Ils ont également proposé de réimaginer un centre-bourg plus fédérateur. Autre exemple, dans le Parc de Lorraine, où les étudiants se sont penchés sur le potentiel de certains bâtiments destinés à la démolition. Leurs propositions ont donné matière à un dialogue entre les élus, le Parc et les Architectes des Bâtiments de France, aboutissant à une opération de rénovation quelques années plus tard.

 En savoir +



© Lure Biondi image 4 France

Coopération transfrontalière : un levier à activer



1 De quoi parle-t-on ?

La coopération transfrontalière désigne les projets menés ensemble par des territoires séparés par une frontière, mais unis par un même espace naturel : vallée, massif, bassin versant... Parmi les 59 Parcs français, 11 sont directement concernés. Certains, comme le Parc du Doubs Horloger, en font même un axe structurant de leur charte. Mais coopérer ne va pas de soi... Barrières administratives, culturelles ou linguistiques complexifient le dialogue. « Trouver le bon interlocuteur, comprendre les bons outils, harmoniser les règles... cela demande du temps et de la persévérance », souligne Clara Fontana, chargée de mission à la Fédération. Quant aux formes de coopération, elles sont diverses et peuvent aller du simple projet ponctuel financé par Interreg jusqu'à la création d'un statut juridique dédié, tel que le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), comme entre le Parc Scarpe-Escaut et son voisin belge ou une Réserve de Biosphère Transfrontalière, comme le Parc des Vosges du nord et son voisin allemand.

2 Des outils... et des freins à lever

La coopération transfrontalière repose principalement sur des financements européens comme Interreg, qui nécessitent des co-financements régionaux. L'accès à ces financements reste complexe et requiert une ingénierie exigeante, une trésorerie à avancer... « En France, les parcs n'ont pas toujours les moyens de porter ces avances, contrairement à d'autres pays mieux outillés », souligne Clara Fontana. Pour accompagner les aires protégées frontalières et dynamiser la coopération avec nos partenaires européens, la Fédération et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont lancé, fin 2023, un groupe de travail dédié, ouvert à d'autres aires protégées. Il vise à identifier les besoins du terrain, organiser des webinaires, partager les bonnes pratiques et porter un plaidoyer commun, notamment en lien avec la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

3 Coopérer pour transformer les territoires

La coopération transfrontalière entre espaces naturels s'impose avec évidence lorsqu'il s'agit de coordonner la gestion de milieux partagés — cours d'eau, espèces protégées, corridors écologiques — ou encore de construire des itinéraires touristiques cohérents, de mieux répondre aux enjeux de mobilité, d'éducation ou d'attractivité des territoires. Mais elle va bien au-delà : elle permet aussi de stimuler la créativité, d'encourager l'ouverture à l'autre et, faire naître des solutions inédites. Et pourtant, les investissements qu'elle suppose peuvent freiner les meilleures volontés. C'est pourquoi la Fédération souhaite, à travers un nouveau groupe de travail, encourager ces dynamiques vertueuses et contribuer collectivement à faire des frontières non plus des lignes de rupture, mais des lignes de lien.



Entre terre et mer, le 59^e
Parc naturel régional fédère
66 communes des Côtes-d'Armor
et d'Ille-et-Vilaine.

Parc de la Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude — Comme un trait d'union

Après quinze années de mobilisation, Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude est devenue, en octobre 2024, le 59^e Parc naturel régional de France.

« Ce projet est né d'une idée simple : rassembler un territoire historique autour de ses estuaires, de sa côte d'Émeraude et de son arrière-pays », présente avec conviction Didier Lechien, président du Parc. Patiemment. Dans un esprit de concertation, d'adhésion. Avec l'ensemble des acteurs publics et privés. « Nous avons pris le temps qu'il fallait pour que cette création soit unanimement soutenue et approuvée », explique Didier Lechien. Au final, plus de 1 000 habitants se sont déclarés ambassadeurs du Parc, tandis que 90 % des communes ont validé la démarche. « Cela prouve que notre ambition a parlé à tous, comme une promesse pour les générations futures. »

UN PROJET PAR ET POUR LES HABITANTS

Aujourd'hui, sur près de 90 000 hectares, à cheval sur les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, le 59^e Parc fédère désormais 66 communes. Un territoire « entre terre et mer », d'équilibre

et de contrastes, où les stations touristiques prisées côtoient les villages discrets au riche patrimoine bâti.

Côté missions, le nouveau Parc entend conjurer protection de la biodiversité, approche humaine tout en répondant aux défis du changement climatique et de la pression démographique et touristique. « *Nous devons faire avec les élus, les habitants, les associations, les agriculteurs, les entreprises...*, précise Gildas Chény, directeur du Parc. *La restauration des milieux naturels, l'éducation à l'environnement et la valorisation du patrimoine figurent, en particulier, parmi nos priorités.* »

À terme, le Parc renforcera la cohésion entre littoral et arrière-pays, nature et culture. « Préserver, innover et préparer l'avenir : le projet s'inscrit pleinement dans l'esprit des Parcs » souligne Didier Lechien. « Mais nous ne pourrions y parvenir qu'en poursuivant l'aventure humaine qui a conduit à la naissance du Parc. En effet, ici, chacun doit pouvoir dire : j'en fais partie. »





© Marie-Lys Hganemüller-PNRGF

Depuis des siècles, les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) embaument Milly-la-Forêt et ses environs, dans le Parc du Gâtinais français. Déjà présentes au Moyen Âge, ces cultures représentaient au XIX^e siècle une filière locale importante, façonnant l'économie, les paysages et l'architecture de ce territoire – à Milly, des bâtiments étaient ainsi entièrement consacrés au séchage des plantes. Avec ses sols riches spécifiques (sablonneux) et ses conditions climatiques propices, la commune a longtemps représenté le premier bassin de reproduction des PPAM en France. Avant que la filière ne décline au XX^e siècle.

Depuis 2012, plusieurs acteurs locaux¹, parmi lesquels le Parc, les collectivités et des agriculteurs, ont entrepris de relancer cette culture, pour la replacer au cœur de l'économie locale. Pour les agriculteurs, il y avait la volonté de diversifier leurs exploitations en grande culture céréalière, et de renouer avec une filière historique, qui fait partie du patrimoine local.

Ces efforts ont abouti à l'inauguration d'une distillerie à Milly-la-Forêt en 2023, qui rassemble une trentaine d'exploitations agricoles, produisant une quinzaine de variétés de PPAM. Celle-ci permet de transformer les plantes sur place, et d'en extraire les huiles essentielles uniquement grâce à la vapeur d'eau, sans produit chimique. Outre son rôle de rassembleur, le Parc a mobilisé des subventions de ses partenaires afin de financer cet outil, ainsi que l'achat de machines agricoles spécifiques, grâce au programme européen Leader.

Pour valoriser ces plantes, destinées à l'industrie cosmétique, pharmaceutique et alimentaire, la marque « Vallée des sens » a vu le jour, labellisant divers produits issus d'un rayon de 40 km autour de Milly (huiles essentielles, savons, tisanes...). Elle complète la marque « Valeurs Parc » qui identifie les entreprises locales engagées dans une démarche de développement durable.

Ces cultures sont également favorables à la biodiversité, dans des milieux agricoles où elle est particulièrement menacée. Ainsi, une étude² a pu recenser une plus grande diversité d'insectes dans les parcelles en PPAM que dans les parcelles céréalières à proximité. Enfin, ces plantes apportent au paysage une palette haute en couleurs : mauve des lavandins, jaune orangé des pavots de Californie, rose des échinacées, et autres nuances de menthe poivrée, camomille ou immortelles...

Parc du Gâtinais français

— La relance d'une filière agricole haute en couleur

Dans ce Parc, agriculteurs et collectivités ont relancé une filière historique de Plantes aromatiques et médicinales, au cœur de l'économie locale.



© Marie-Lys Hganemüller-PNRGF

¹ Région, départements, PNR du Gâtinais français, commune de Milly-la-Forêt, Conservatoire des PPAM de Milly, entreprise Darégal, Association pour le développement des PPAM à Milly-la-Forêt...

² Étude menée en 2022 par le Parc et l'Association pour le développement des plantes médicinales et aromatiques à Milly-la-Forêt.

Pour valoriser ces plantes, la marque « Vallées des sens » labellise des huiles essentielles, savons ou tisanes issus d'un rayon de 40 km autour de Milly.



Retrouvez plus d'actus sur pnr.fr



Entreprises et biodiversité

Dans le cadre du LIFE BIODIV'FRANCE, l'action « accompagner la prise en compte de la biodiversité par les entreprises dans les Parcs naturels régionaux » est déployée jusqu'en 2027 avec l'appui de la Fédération des Parcs dans quatre Parcs expérimentateurs : Baronnies Provençales, Brière, Livradois-Forez et Lorraine. Un des livrables de l'action est un outil de diagnostic biodiversité pour les

TPE/PME. Il doit permettre à l'entreprise d'analyser de façon qualitative et simple ses impacts et dépendances à la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, pour mettre en place des actions pour la biodiversité. La version test a été finalisée en juin 2025 et est accessible à tout Parc naturel régional intéressé. Cette version sera animée toute l'année dans les Parcs expérimentateurs auprès d'entreprises volontaires. Les retours d'expérience, partagés à tous, permettront d'aboutir à une version finale mi-2026.



#concours entreprises

La 7^e édition du concours « Innover à la campagne » a été lancée par la Fédération des Parcs, l'AMRF, Initiative France, l'OFB, l'ANCT et le Tiers-Lieu 21. L'objectif est de promouvoir des entreprises innovantes en milieu rural autour de quatre thématiques : Transition alimentaire & agriculture durable, Savoir-faire et filières, Écologie & biodiversité, Vivre-ensemble. La remise des prix, dont celui des Parcs, aura lieu à Paris le 4 décembre.

Éco-rénovation



© DR



© DR



Des expériences immersives avec Destination Parcs

Lancée en juin dernier, la plateforme Destination Parcs invite à la découverte des 59 Parcs naturels régionaux et de leurs richesses patrimoniales. Elle propose une certaine d'expériences à vivre, de séjours et d'activités qui s'organisent autour des 5 sens.

Fruit d'un long cheminement depuis 8 ans, elle prolonge l'investissement d'entreprises engagées bénéficiant de la marque caution « Valeurs Parc », désormais hébergée sur Destination Parcs.

Sa mise en ligne s'accompagne d'une importante campagne de lancement numérique (contenus sponsorisés, référencement payant et display), l'un et l'autre ayant été rendu possibles grâce à un appel à manifestation d'intérêt puis à l'accompagnement d'Atout France.

destination-parcs.fr



Les Parcs et les mesures « biodiversité » du Fonds vert

Une enquête menée par la Fédération montre qu'environ 2 syndicats mixtes de Parcs sur 3 ont bénéficié, entre janvier 2023 et juin 2025, d'une subvention au titre d'une des 7 mesures « biodiversité » du Fonds vert pour un montant d'environ 8,5 millions d'euros, réparti sur plus de 70 projets. Les mesures les plus utilisées sont : aires protégées, plans nationaux d'actions d'espèces, restauration écologique et atlas de la biodiversité communale. Dans une moindre mesure : continuités écologiques, espèces exotiques envahissantes et pollinisateurs.

#Rencontres et biodiversité

Les 9 et 10 juillet 2025, le réseau des Parcs a participé aux Rencontres Biodiversité et Territoires, organisées par l'OFB à Bordeaux pour présenter la mission inter-réseaux Natura 2000, les Ateliers hors les murs et le Défi familles à biodiversité positive, et en intervenant dans des ateliers portant sur l'énergie et la biodiversité, l'engagement citoyen, l'agriculture, les prairies, la mobilisation territoriale, la dotation aménités rurales, la restauration et les liens ville-campagne.

En mars 2025, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien qui représente 1/3 du parc immobilier. Présentée par le sénateur Michaël Weber, également président de la Fédération des Parcs, cette loi entend répondre à l'insuffisance de prise en compte, dans la réglementation actuelle, des spécificités de ce bâti, et notamment les qualités intrinsèques aux matériaux qui le compose, souvent biosourcés et géosourcés. Pour cela le texte propose de renforcer leur prise en compte dans les mesures et objectifs nationaux d'efficacité énergétique, en particulier dans le diagnostic de performance et l'audit, pour inciter les propriétaires à mener des travaux adaptés aux spécificités de leur bâti ancien.

LEUR CONVICTON

"Conserver une exploitation à taille humaine et retravailler le paysage, en respectant la biodiversité."



© Anthony Supply

CHRONO

2016

Acquisition de parcelles agricoles

2021

Virginie quitte la police belge

2022

Création de la ferme de la Semoy et de l'épicerie du Mouton noir

2023

Labellisation Valeurs Parc

2024

Jérémy quitte son poste de conducteur de travaux pour se consacrer pleinement à leur activité

Création de la location de VTT et de canoës

2025

Ouverture d'un food truck au départ des locations

Jérémy Théault & Virginie Cailleaux

UNE NOUVELLE VIE AU VERT

Dans le Parc des Ardennes, ce couple hyper-actif a créé une ferme, une épicerie de produits locaux et des prestations touristiques pour redynamiser leur vallée.

Dans leur ancienne vie, Jérémy Théault et Virginie Cailleaux étaient à mille lieux de l'agriculture et du tourisme. Lui était gendarme, puis conducteur de travaux d'électrification de voies ferrées. Elle, gendarme également, puis inspectrice et maître chien dans la police belge. Jusqu'à ce que leur parcours prenne, à la suite d'un burn out et de graves problèmes de santé, un tournant radical. L'heureuse naissance de leur fils Léo, il y a 5 ans, les a aussi poussé à « franchir le cap », et à suivre ce qui, depuis longtemps, les animait profondément : « remettre de l'agriculture dans la vallée de la Semoy, et y développer un projet touristique », expose Virginie.

Dans cette vallée verdoyante, Virginie et Jérémy ont acquis en 2016 une petite dizaine d'hectares de friches agricoles, anciennes prairies laissées à l'abandon, pour leur redonner vie grâce à l'élevage. Au tournant des années 2020, le couple met le pied à l'étrier pour se consacrer pleinement au lancement d'une

structure commerciale et agricole dans leur village de Thilay.

Passionnés de chevaux, ils y installent d'abord leurs équidés, puis un petit cheptel de brebis Noires du Velay, une race rustique bien adaptée à leur terroir. Celles-ci pâturent librement neuf mois de l'année, suivant un pâturage tournant mis au point avec le Parc des Ardennes et le programme Pâtur'ajust. L'hiver, elles s'abritent dans l'ancienne forge des grands-parents de Jérémy, reconvertie en bergerie. La petite exploitation produit ainsi de la viande d'agneau, labellisée en agriculture bio.

Quelques chèvres, ainsi que des poules pondeuses de races variées, viennent compléter la ménagerie. Des vergers de pommiers, poiriers, quetsches ou mirabelles produisent des fruits de variétés anciennes. De grandes haies bocagères, plantées dans le cadre du projet Trame verte et bleue du Parc, apportent également de l'ombrage, favorisent l'infiltration de l'eau, et accueillent tout un

cortège d'espèces sauvages. « Ce qui a du sens pour nous, c'est de conserver une exploitation à taille humaine, et de retravailler le paysage comme à l'ancien temps, avec les animaux, en respectant la biodiversité », explique Jérémy. Les deux néo paysans se sont formés sur le tas, en apprenant de l'expérience de leurs pairs. La marque Valeurs Parc leur a notamment permis « de créer un réseau, et de recevoir des conseils d'agriculteurs et d'éleveurs qui partagent les mêmes valeurs », précise Jérémy.

Depuis 2022, toute leur production est commercialisée dans leur épicerie, « Le Mouton noir », aux côtés d'autres produits locaux. Installé au cœur du village, ce petit commerce est devenu un lieu de rencontre entre habitants et touristes. En plus de la ferme et de la boutique, les jeunes parents tiennent un gîte, proposent de la location de canoë et de vélo, et même une petite friterie. Et de nouveaux projets naissent encore... s'il reste encore un peu de temps dans leur agenda débordant !

Donnez du SENS à votre séjour en France



OBSERVER



DÉGUSTER



RESSENTIR

DESTINATION PARCS

une autre vie s'invente ici

Explorez les 59 Parcs naturels régionaux.

INSPIREZ-VOUS

SUR [DESTINATION-PARCS.FR](https://www.destination-parcs.fr)